



Service Presse

Communiqué n°23 du 6 avril 2009

Déclaration de Gaby Bonnand, secrétaire national

Indemnisation du chômage et prime de 500 euros Les nouvelles règles s'appliquent, enfin !

La CFDT se félicite de l'entrée en application des nouvelles règles de l'assurance chômage. Celles-ci font entrer dans **l'indemnisation des salariés parmi les plus précaires** (jeunes, titulaires de CDD, intérimaires) qui en étaient exclus auparavant. Il suffira désormais de justifier de 4 mois de travail dans les 28 derniers mois au lieu de 6 mois dans les 22 derniers mois.

Le 18 février lors du sommet social le gouvernement a annoncé **la mise en place d'une prime de 500€** pour tous ceux qui au chômage ont entre 2 et 4 mois de travail dans les 28 derniers mois. Cette mesure financée par la solidarité nationale est une première réponse à la situation de précarité des jeunes qui entrent dans la vie active. Elle ne règle pas tout et la CFDT fait d'autres propositions à travers le fonds d'investissement social et la commission Hirsch.

Le versement de ces 500 euros intervient au 1^{er} avril. La CFDT aurait souhaité que cette prime soit versée dès le 19. Mais cette mesure est conçue comme un complément de l'accord assurance chômage. Elle ne pouvait pas se mettre en œuvre avant la convention d'assurance chômage. **Ce « retard à l'allumage » est dû à la procédure d'opposition exercée par des organisations syndicales**, qui ont de fait, retardé de 3 mois l'application des nouvelles règles d'assurance chômage et d'autant la mise en œuvre de la prime de 500€.

Tél
01 42 03 80 12
fax
01 53 72 85 71
atdepresse@cfdt.fr

Contact :
Isabelle Perrin
Responsable des
relations presse

Isabelle Poret
Assistante